



avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Communauté
de Communes
Yonne Nord

*Portes de
Bourgogne*



Communauté de Communes Yonne Nord MaPrimeAdapt' Présentation d'aides pour l'adaptation du logement à la perte d'autonomie

Focus service Espace Conseil France Rénov'

Un service public **gratuit, neutre et indépendant**

Un **guichet unique** pour conseiller les
icaunais dans leur projet de
rénovation de l'habitat



0 808 800 700 Service gratuit - prix appel

Rendez-vous sur

france-renov.gouv.fr

OCCUPANTS / BAILLEURS / COPROPRIÉTAIRES

Vous avez un projet de rénovation ?

Quelles aides financières pour mon projet ?
Quels travaux réaliser en priorité ?
Comment éviter les pièges ?



SERVICE PUBLIC GRATUIT

PERSONNALISÉ

INDÉPENDANT

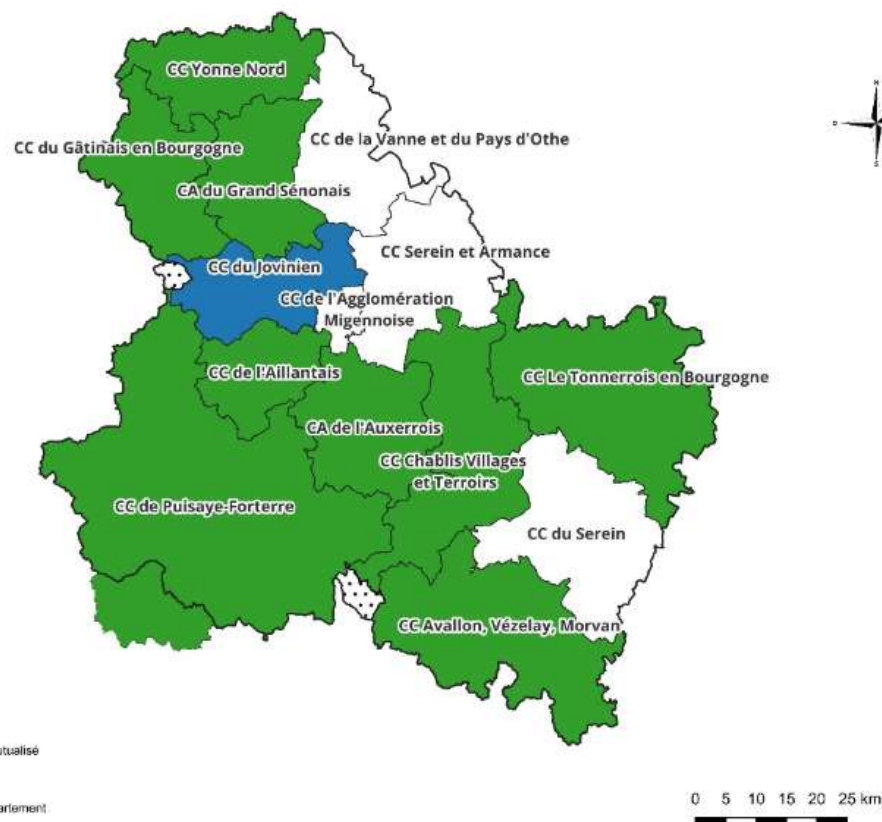
Territoire d'actions

**16 lieux de permanences
possibles sur tout le
territoire d'action**

Pont-Sur Yonne et Sergines

Légende

- Périmètre du pacte territoriale mutualisé
- EPCI non couvert par le pacte territoriale mutualisé
- Pacte territorial spécifique
- Commune appartenant à un EPCI hors département
- Limite département



Pourquoi nous contacter ?



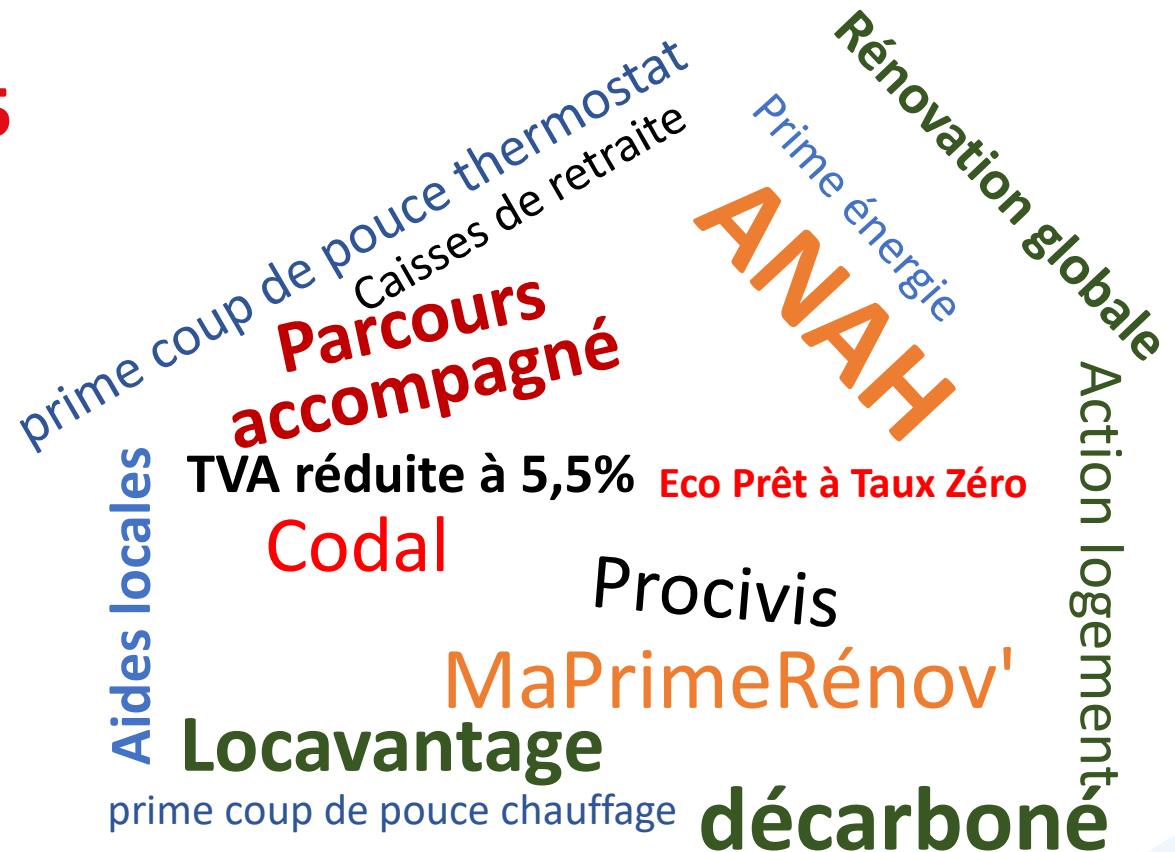
Les aides financières 2025



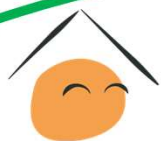
FOCUS

Les aides financières

Les aides financières ce ne sont pas que des primes ou subventions, ce sont également des prêts ou autres dispositifs permettant de **couvrir le besoin de trésorerie**



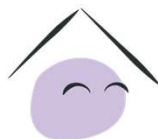
Des aides existent !



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

— UNE AIDE DE L'ÉTAT —
+ d'infos sur france-renov.gouv.fr



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

— UNE AIDE DE L'ÉTAT —
+ d'infos sur france-renov.gouv.fr



MaPrimeRénov' Copropriété

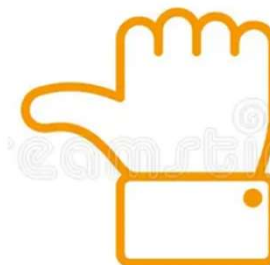
— UNE AIDE DE L'ÉTAT —
+ d'infos sur france-renov.gouv.fr



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

— UNE AIDE DE L'ÉTAT —
+ d'infos sur france-renov.gouv.fr



L'écosystème des aides de l'ANAH

MaPrimeRénov' (projets individuels) : 2 parcours possibles

La rénovation d'ampleur

Accompagnement obligatoire

MAIS UNIQUEMENT

REVENUS TRES MODESTES POUR LA FIN 2025

*Gain de 2 étiquettes énergétiques
minimum*

2 postes d'isolation traités minimum

% du montant des travaux

Incluant les CEE



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

La rénovation « par geste »

Sans accompagnement

Pas d'exigence de performance finale

*Primes forfaitaires par postes
de travaux*

*CEE à demander en plus sans
accompagnement*



Actualités sur les aides financières 2025

Questions / Réponses à quelques idées reçues

- **« il n'y a plus d'aide financière »**
 - Non, seule l'une des aides de l'Anah a été réaménagée ; tout le reste est inchangé
- **« il n'y a pas d'aide pour les revenus supérieurs / je n'ai jamais droit à rien »**
 - Si, il existe des dispositifs pour tous les profils, quels que soient les revenus ou statuts ; les aides n'étant pas limitées uniquement aux dispositifs de l'ANAH
- **« Ma maison est trop ancienne, on ne peut rien faire »**
 - Si, même un bâtiment ancien peut être rénové de façon à moins (voire beaucoup moins) consommer d'énergie. Le tout est de le faire de la bonne manière

Actualités sur les aides financières 2026

Décret du 8 septembre 2025

Pour **MaPrimeRénov' par geste**, les travaux suivants ne seront plus éligibles et report du DPE :

- Les chaudières biomasse (bûches, granulés ou bois déchiqueté)
- L'isolation des murs par l'intérieur ou l'extérieur
- Report à 2027 de l'obligation de fournir un DPE pour le dépôt de dossier

Les aides pour l'adaptation du logement à la perte d'autonomie

Jean a adapté sa salle de bain pour rester autonome et il est enchanté.



NOUVELLE AIDE
MaPrimeAdapt'

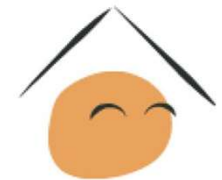
- ✓ Une aide financière pour adapter son logement.
- ✓ Un accompagnement sur mesure.
- ✓ Pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Rose a installé un monte-escalier pour rester autonome et c'est le bonheur à tous les étages.



NOUVELLE AIDE
MaPrimeAdapt'

- ✓ Une aide financière pour adapter son logement.
- ✓ Un accompagnement sur mesure.
- ✓ Pour les personnes âgées ou en situation de handicap.



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Les aides pour l'adaptation du logement à la perte d'autonomie

Contexte :

- L'adaptation des logements est essentielle pour répondre aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap.
- Objectif : permettre aux personnes de vivre dans un environnement sécurisé et adapté à leurs besoins.

Les aides disponibles :

- MaPrimeAdapt' : l'aide principale pour l'adaptation des logements.
- Autres dispositifs complémentaires : caisse de retraite, aides des collectivités locales, mutuelles, etc...

MaPrimeAdapt' : L'aide principale

Qui peut en bénéficier ?

- Propriétaires occupants
- Locataires
- Usufruitiers
- Titulaire d'un droit réel conférant l'usage du logement

MaPrimeAdapt' : L'aide principale

Quelles sont les conditions ?

- Conditions d'âge ou de handicap :
 - 70 ans ou plus
 - 60 à 69 ans sous conditions de GIR
 - Taux d'incapacité de 50% ou plus
 - Bénéficiaire de la PCH (prestation de compensation du handicap)
- Conditions de ressources :
 - Réservée aux ménages aux revenus modestes ou très modestes

MaPrimeAdapt' : L'aide principale

Quels travaux sont éligibles ?

- L'adaptation de la salle de bain : par exemple l'installation d'une douche de plain-pied, le rehaussement des toilettes, la pose de barres d'appui et de mains courantes, etc...
- L'accessibilité du logement : par exemple la création d'une rampe d'accès, l'aménagement d'une pièce, l'installation d'un monte-escalier, etc...
- D'autres travaux : comme l'installation de meubles PMR, l'installation de volets roulants électriques ou leur motorisation, etc...

MaPrimeAdapt' : L'aide principale

Quel est le montant de l'aide ?

- 70 % de la dépense sera subventionné pour les ménages très modestes
- 50 % de la dépense sera subventionné pour les ménages modestes
- Le plafond de dépenses prises en compte pour le calcul de la subvention est de 22 000 euros HT
- Il est possible de demander jusqu'à 30 % d'avance du montant de l'aide sous certaines conditions

MaPrimeAdapt' : L'aide principale

Comment cela se passe-t-il pour demander cette aide ?

- L'accompagnement est obligatoire par un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage)
Il effectue un diagnostic logement/autonomie
Il aide à la définition du projet travaux et au montage du dossier de demande d'aide
Enfin il suit les travaux et valide leur bonne exécution
- Il existe 3 types d'accompagnement :
Socle (diagnostic et vérification du dossier) avec prise en charge de 350 € TTC
Complet (gestion des devis et suivi des travaux) avec prise en charge de 600 € TTC
Complet avec rapport d'ergothérapie (besoins spécifiques) avec prise en charge de 800 € TTC

MaPrimeAdapt' : L'aide principale

Si je ne suis pas éligible ?

En cas de non-éligibilité à la subvention MaPrimeAdapt', il est possible d'obtenir un crédit d'impôts sur les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie :

Le crédit d'impôt sera de 25 % du montant des travaux, avec des plafonds de 5 000 € pour une personne seule, 10 000 € pour un couple

MaPrimeAdapt' : L'aide principale

En conclusion :

- MaPrimeAdapt' est l'aide principale mise en place pour adapter les logements aux besoins des personnes âgées ou en handicapées.
- L'accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage obligatoire garantit un suivi personnalisé et efficace.
- Toutes les catégories de ressources disposent d'une aide, seule la forme varie.
- Pour en savoir plus, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre conseiller France Rénov' dans un des 16 lieux disponibles dans l'Yonne.

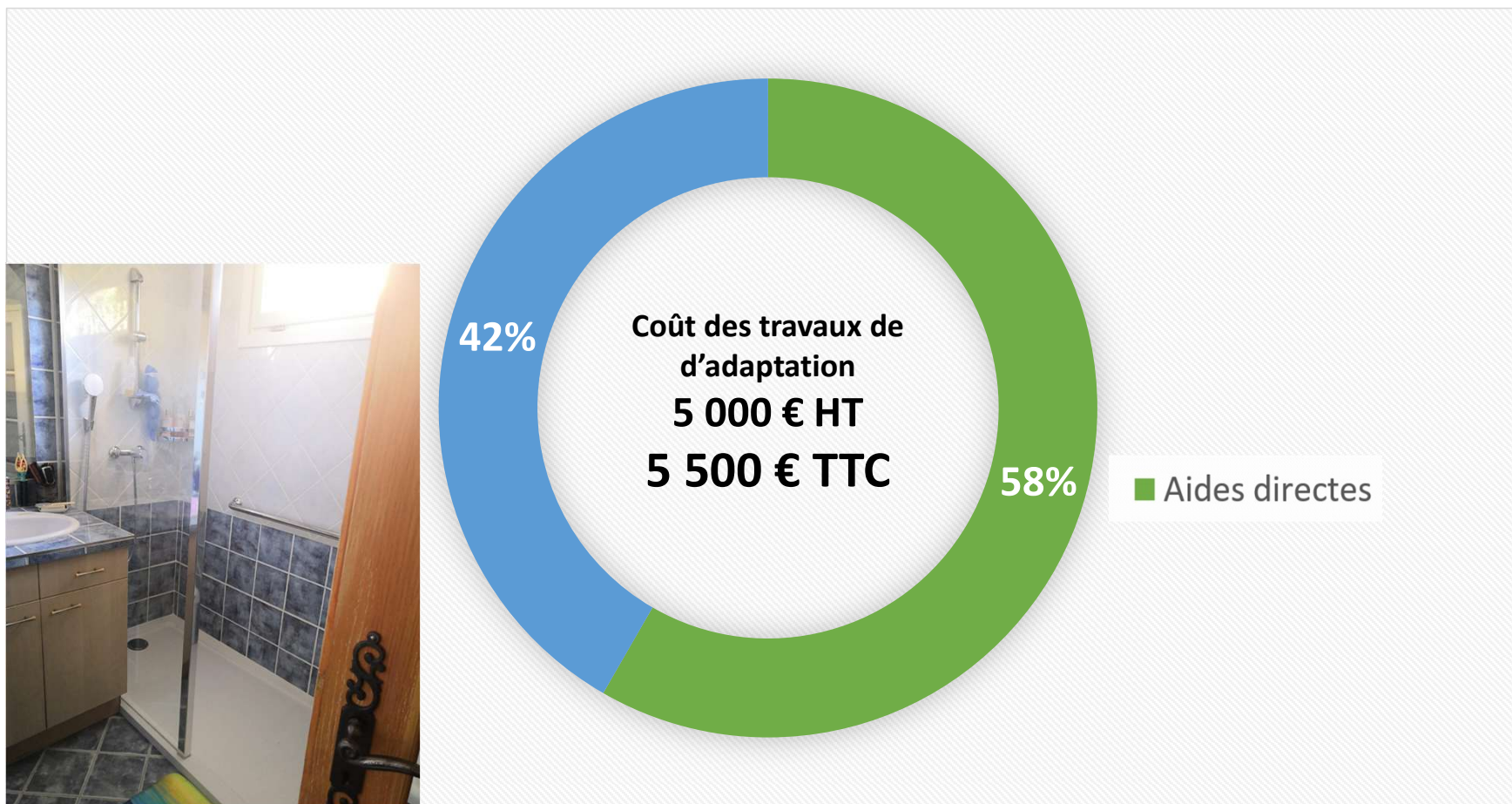
Exemple

Adaptation d'une salle de bain

- Personne âgée de 72 ans
- Perte d'autonomie, ne peut plus utiliser sa baignoire
- Revenus très modestes



Financement du projet





Une réno
à 1€
**c'est
louche!**



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Les
**5 règles
d'or**
pour éviter les mauvaises
surprises



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



- ✓ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- ✓ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ✓ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes

Signaler une fraude à la rénovation de l'habitat

- **En cas de doute sur un devis ou une offre alléchante** : contactez un Espace Conseil France Rénov.
- **Signaler une fraude ou une pratique de démarchage** : Remplissez le formulaire de signalement sur le site France Renov : <https://france-renov.gouv.fr/signalement#/step/1> ou sur le site de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) : <https://signal.conso.gouv.fr/fr>
- **Signaler un problème relatif à une entreprise labélisée RGE** : contactez l'organisme de qualification apparaissant sur le devis : Qualibat, Qualit'Enr, etc.
- **Signaler des données piratées, une usurpation d'identité, une utilisation de données personnelles sans accord** : Contactez le commissariat de police ou gendarmerie le plus proche. Vous pouvez également effectuer une pré-plainte sur <https://www.pre-plainte-en-ligne-.gouv.fr/>

Espace Conseil France Rénov' :
Des informations et des conseils techniques

www.adil89.org ou france-renov.gouv.fr



Mieux vaut investir une bonne fois que réparer deux fois

Merci pour votre attention

L'ADIL de l'Yonne – ECFR

56/58 rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE

Tel: 03.86.72.16.16

Email: contact@adil89.org

Internet : **france-renov**.gouv.fr ou www.adil89.org

Prise de rdv en ligne dans un de nos 16 lieux de permanences : <https://adil89.rdv.date/>